



## NOTE EXPLICATIVE POUR DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

### Principe de dérogation au périmètre scolaire

Le périmètre scolaire, aussi appelé carte scolaire, est un principe de répartition des élèves par lequel les enfants sont inscrits et affectés dans l'établissement correspondant à leur lieu de résidence. Toutefois, les parents peuvent faire une demande de dérogation afin de pouvoir inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui de son affectation automatique.

**Toute demande de dérogation passe par le dépôt d'un dossier accompagné des pièces justificatives relatives au motif. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. La mairie se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués.**

Les dossiers de demandes de dérogation sont à télécharger sur le site internet de la commune.

Le dossier devra être déposé au plus tard fin mai afin que la demande soit étudiée et traitée lors de la commission qui se tient début juin. Au-delà les demandes ne seront pas traitées.

Les réponses seront notifiées par courrier sous quinzaine aux familles.

Les familles finaliseront leur inscription sur rendez-vous auprès du directeur de l'établissement scolaire.

**Attention sans participation financière de la commune du domicile ce sont les tarifs pour les extérieurs qui vous seront appliqués.**

### Motifs de demande de dérogation et justificatifs à fournir :

**Votre dossier doit être accompagné des photocopies des justificatifs demandés**, permettant à la commission de se prononcer à partir d'éléments factuels. La règle reste le respect des périmètres scolaires, la dérogation est l'exception.

#### ➤ Dérogations de droit :

- Lorsque les deux parents travaillent sur la commune et que la commune de résidence n'assure pas la restauration et/ou la garde périscolaire. Pièces à joindre : contrat de travail en vigueur + attestation de la commune d'habitation + justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Pour des raisons de santé : quand la santé ou le handicap de l'enfant exige la scolarisation dans une autre école que celle de secteur (proximité hôpital, classe spécialisée...). Pièces à joindre : attestation médicale + validation de l'inspection de l'Education Nationale, si classe spécialisée.
- Rapprochement de fratries (fratrie scolarisée aux motifs ci-dessus). Pièce à joindre : copie du Livret de famille

#### ➤ Autres critères pouvant être pris en compte :

- Poursuite de scolarité suite à un déménagement
- Parents travaillant dans l'école (enseignants, personnels...). Pièce à joindre : contrat de travail en vigueur.
- Enfants de commerçant de la commune payant une taxe foncière